

Transparence des paiements aux professionnels de santé

[1]

Novartis entend collaborer avec les Professionnels de la santé (PS) et les Organisations de services de santé (OSS) dans l'intérêt des patients. Notre secteur effectue des paiements ou « transferts de valeur » aux professionnels et organisations de services de santé en contrepartie du temps qu'ils ont consacré au travail avec nous.

Conformément au « Disclosure Code » (code de divulgation) des PS/OSS de la Fédération Européenne des Industries et Associations Pharmaceutiques (European Federation of Pharmaceutical Industries and Associations, EFPIA) et à ses transpositions locales, nous communiquons les paiements et autres transferts monétaires. Nous encourageons également les PS à consentir à une divulgation individuelle lorsque les lois et réglementations locales ne l'imposent pas.

Une plus grande transparence de cette relation déjà bien réglementée favorise la compréhension de cette collaboration et permet de répondre aux préoccupations du public en ce qui concerne les interactions entre la communauté médicale et l'industrie pharmaceutique.

Il nous semble que la communication ouverte des paiements et les transferts monétaires liés à ces interactions contribuent à favoriser l'instauration d'une relation de confiance avec les patients, les professionnels de santé, les responsables gouvernementaux et le public, et consolide notre engagement en faveur d'une éthique professionnelle au plus haut niveau.

Plus d'information:

- Consultez les données Sandoz & de Novartis Pharma SA via le site web suivant: www.betransparent.be [2]
- EFPIA Code of Practice: www.efpia.eu/relationships-code/the-efpia-code [3]
- Novartis Global Transparency site: www.novartis.com/esg/reporting/transparency-and-disclosure/payments-healthcare-professionals [4]

Accordion Type:

Collapsible

Source URL: <https://www.novartis.be/fr/transparence-des-paiements-aux-professionnels-de-sante>

Links

[1] <https://www.novartis.be/fr/transparence-des-paiements-aux-professionnels-de-sante>

[2] <http://www.betransparent.be> [3] <https://www.efpia.eu/relationships-code/the-efpia-code/>

[4] <https://www.novartis.be/fr/www.novartis.com/esg/reporting/transparency-and-disclosure/payments-healthcare-professionals>